



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 5 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Sylvie CABOOR a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVAILLIER

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Orféo RIGONI

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT  
Commune de Solrines : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ  
Commune de Cartignies : Xavier MOUVET  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

**Objet de la délibération : Attributions de subventions aux entreprises : aides à la création / reprise et aide au développement**

Numéro de la délibération : DC\_2023\_056

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération n°DC\_2022\_003 du 23 février 2022 autorisant le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France,

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Au regard des règles qui encadrent le dispositif communautaire d'accompagnement à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise, les dossiers suivants sont soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue de l'attribution d'une aide communautaire.

Il s'agit, au titre des :

Aides à la création :

commune d'implantation	porteur de projet	nom de l'entreprise	Montant de la subvention proposée
AVESNELLES	MAJEROWICZ Daniel	SAS MLC	6 000 €
AVESNES SUR HELPE	BELKHEIR Halima	GOOD VIBES EN AVESNOIS	6 000 €
AVESNES SUR HELPE	LORIDAN Faustine	SARL L'ARBRE A LIVRES	3 599 €
CARTIGNIES	NOIREAUX Constant	CN'EVENTS	5 259 €
DIMONT	LEBRUN Benoît	SARL THIERACHE ECO HABITAT	6 000 €
PRISCHES	WITTRANT Christophe	FOT PC PHONE	2 391 €
TAISNIERES EN THIERACHE	HOURIER Vincent et DHAUSSY Samuel	HD BATIMENT	6 000 €

Aides au développement :

commune d'implantation	porteur de projet	nom de l'entreprise	Montant de la subvention proposée
SEMOUSIES	LECERF Corentin	Corentin LECERF	6 000 €
SAINS DU NORD	RICHARD Nicolas	SARL RICHARD ET FILS	1 462 €
AVESNES SUR HELPE	DE KONING Eric	SARL DEKONNING-CE	4 000 €
DIMECHAUX	LECLERCQ Benjamin	Ent leclercq adc	4 000 €

Ces attributions bénéficient d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 24 mai 2023, et du Bureau communautaire réuni en séance du 3 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

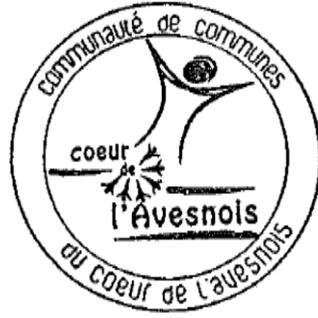
- VALIDER l'attribution des subventions mentionnées dans les tableaux ci-dessus ;
- MANDATER le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'attribution des subventions mentionnées dans les tableaux ci-dessus ;
- **MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 20/07/2023*

*Envoyé en préfecture le 18/07/2023*

*Reçu le 18/07/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230711-DC\_2023\_056-DE*